ÉCOLE de DROIT de TOULOUSE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Doyen de l'École de droit de Toulouse,

Vu le décret n° n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment le II de leur article 8 ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'École de droit de Toulouse ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie par M. le Président de l'Université Toulouse Capitole à M. le doyen Matthieu Poumarède en date du 15 décembre 2025 ;

Donne délégation de signature à Madame Stéphanie Porcario, Chef du service de Scolarité Pôle licence de l'École de droit de Toulouse (EDT), à l'effet de signer, pour l'École de droit de Toulouse (EDT) :

- Les formulaires de demande de dispense de travaux dirigés pour les étudiants inscrits en licence au sein de l'EDT ;
- Les attestations d'inscriptions spécifiques produites à la demande des étudiants pour les parcours de licence de l'EDT ;
- Les formulaires de demande de bourses pour les étudiants étrangers des parcours de licence de l'EDT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie Porcario, délégation est donnée à Madame Hélène Citerici, Secrétaire Générale de l'EDT.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2026

le doyen
École de droit de Toulouse

Matthieu Poumarède

Les délégataires

Vu et pris connaissance le 12/11/2026
Stéphanie Porcario

Vu et pris connaissance le 3/11/2026
Hélène Citerici

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE
ÉCOLE de DROIT de TOULOUSE
UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 09 - France
+33 (0)5 61 63 38 38. www.tls-droit.ut-capitole.fr